

DELIBERATION

21 (8.1)

Le 11 juin 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, BROT, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN,

Procurations : Monsieur A. BEAL à Monsieur VOCANSON, Madame LEVET à Madame RIVIERE, Madame BOIS-CARTAL à Monsieur SCHALK, Madame AMBLARD à Monsieur PANGAUD, Monsieur RASCLARD à Monsieur FESSY,

Absent : Monsieur ESCOFFIER

Secrétaire : Monsieur VOCANSON

Objet : Carte scolaire 2020-2021 : fermeture d'une classe

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire a adressé un courrier en mairie, en date du 22 avril 2020, dans lequel il indique que le département va connaître une baisse de la démographie scolaire sans précédent à la prochaine rentrée.

Il précise que, dans ce contexte auquel s'ajoute la crise sanitaire actuelle, les emplois attribués pour la Loire ne diminueront que de 4 postes, alors que la baisse initialement prévue s'élevait à 13 postes. La répartition de ces emplois est basée sur l'abaissement du nombre d'élèves pour les classes dont les apprentissages sont dit primordiaux, et d'une volonté ministérielle d'un maintien des classes en milieu rural.

Concernant Andrézieux-Bouthéon, l'Inspecteur académique, après analyse des effectifs, informe de sa décision de retirer un emploi pour l'école Paul Eluard dès la rentrée scolaire 2020. Sa dotation en moyens d'enseignement sera donc portée à 8 emplois et 0,33 d'équivalent temps plein pour la décharge de direction. Ainsi, cela aura pour conséquence la fermeture d'une classe dans cette école

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis **défavorable** sur le retrait d'un emploi à l'école primaire Paul Eluard et la fermeture d'une classe qui en découle.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 12 juin 2020

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200612-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020
Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

